



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

ARRETE N° AG/26/111BIS

Fixant le calendrier des opérations électorales, la liste des sapeurs-pompiers électeurs et éligibles, la composition de la commission de recensement des votes pour la désignation des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Intercommunal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCISPV)

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires,

Vu la délibération du conseil communautaire portant création du corps communautaire de sapeurs-pompiers volontaires en date du 19 juin 2006.

ARRETE

Article 1 : Le calendrier des opérations électorales en vue de l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au CCISPV est fixé comme suit :

La date du scrutin est fixée au **vendredi 10 juillet 2026**.

La date limite de dépôt des listes de candidatures est fixée au **lundi 15 juin 2026 – 17 h**.

Les bulletins de vote et enveloppes à destination des électeurs sont transmis au domicile de chaque sapeur-pompier volontaire avant le **samedi 20 juin 2026**.

La date limite de retour des votes par correspondance est fixée au **jeudi 9 juillet 2026 – 17 h par le chef de centre, en charge de la centralisation des bulletins de vote**.

Le recensement et la proclamation des votes auront lieu le **vendredi 10 juillet à 17 h**.

Article 2 : Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires au sein du CCISPV comprennent un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps intercommunal, sauf en l'absence de candidat de l'un des grades, à savoir :

- Sapeur 1^{ère} classe,
- Caporal,
- Caporal-chef,
- Sergent,
- Sergent-chef,
- Adjudant,
- Adjudant-chef,
- Lieutenant.

Article 3 : Pour être électeurs et éligibles, les sapeurs-pompiers volontaires doivent, à la date de l'élection, appartenir au corps intercommunal, détenir au moins le grade de sapeur-pompier 1^{ère} classe et être majeurs.

De plus, les sapeurs-pompiers volontaires doivent être en activité et ne pas se trouver dans les situations visées aux articles R.723-46 et R723-47 du code de la sécurité intérieure (notamment suspension d'engagement pour des raisons familiales, professionnelles, scolaires ou universitaires ou en congé parental, pour inaptitude médicale et physique...).

La liste des sapeurs-pompiers volontaires électeurs et éligibles est fixée conformément à l'annexe jointe.

Article 4 : L'élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour.

Les listes de candidats comprennent autant de noms de titulaire qu'il y a de sièges à pourvoir conformément à l'article 2 du présent arrêté, soit 8 sièges.

Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant.

Article 5 : Les listes de candidats sont déposées au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane – Direction des Milieux Naturels et des Risques – Service Prévention et Gestion des Risques (2^{ème} étage) - 100 Avenue de Londres – 62400 BETHUNE.

Chaque liste doit comporter les noms, prénoms, unité territoriale d'affectation, grade.

Le dépôt de liste est effectué par un mandataire habilité à déposer la liste et représenter les candidats.

Chaque liste est accompagnée de la déclaration individuelle signée de chaque candidat figurant sur la liste

Aucune modification de la liste ne pourra être apportée après l'expiration de la date limite de dépôt des candidatures, fixée au **lundi 15 juin 2026 à 17 heures**.

Il est délivré un récépissé pour chaque liste déposée.

Article 6 : Les électeurs disposent d'une seule voix. Ils votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Article 7 : Chaque électeur se voit adresser le matériel de vote par correspondance, à son domicile, soit :

- Le (ou les) bulletins(s) de vote,
- Enveloppe intérieure de couleur marron ne comportant aucune mention ni signe distinctif, destinée à recevoir le bulletin de vote,
- Enveloppe d'expédition libellée à l'adresse de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au verso de laquelle doivent être portés les noms, prénom, grade et signature, à **remettre au chef de centre**,
- Une notice explicative.

Le chef de centre sera tenu de centraliser les bulletins de votes et de les déposer au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Direction des Milieux Naturels et des Risques, Service Prévention et Gestion des Risques, 100 Avenue de Londres, BP 548, 62411 BETHUNE CEDEX **pour le jeudi 9 juillet 2026 – 17 h au plus tard**.

Les plis parvenus après la date limite de retour des votes par correspondance fixée à l'article 1 seront détruits sans avoir été ouverts.

Article 8 : Il est institué une commission chargée de procéder au recensement et à la proclamation des votes, composée :

- Du Président de la collectivité ou de son représentant,
- Du chef de corps,
- Du sapeur-pompier le plus ancien dans le corps

Elle se réunira le **vendredi 10 juillet à 17 h 00 mn** au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les chefs de centre pourront assister aux opérations de dépouillement.

Article 9 : Les résultats des élections, recensés et proclamés par la commission, seront affichés dans les locaux des unités territoriales. Ils peuvent être contestés devant le Tribunal Administratif de Lille dans les 10 jours.

Article 10 : Les frais d'organisation des élections sont à la charge de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Article 11 : Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la compétence pompiers communautaires et Plan Intercommunal de Sauvegarde, Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 12 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Fait à Béthune, le **10 JUIN 2026**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **11 JUIN 2026**
Et de la publication le : **11 JUIN 2026**

Par délégation du Président
Le Conseiller communautaire délégué
aux pompiers communautaires
et au Plan Intercommunal de Sauvegarde




Grégory FOUCAULT

ELECTIONS CCISPV - LISTE DES VOTANTS

					Nombre de votants	89
Nom de famille	Prénom	UT DE	Date de naissance	Grade	Nombre de	Nom de famille
ACCOLEY	LEO	LAPUGNOY	11/12/1999	Sapeur 1ère classe		1
BAUELLE	CEDRIC	SAILLY-LABOURSE	18/02/1982	Sapeur 1ère classe		1
BAUELLE	ELODIE	SAILLY-LABOURSE	01/09/1985	Adjudant Chef pro		1
BERCHE	JONATHAN	SAILLY-LABOURSE	07/11/1984	Sergent		1
BERNARD	JEAN-MICHEL	HERSIN-COUPIGNY	23/07/1994	Sapeur 1ère classe		1
BOCQUILLON	DAVE	NOYELLES -LES-VERM	20/07/1983	Adjudant-Chef		1
BOUCHART	GAYLOR	ISBERGUES	11/10/1981	Sapeur 1ère classe		1
BOUQUILLON	ANDRE	SAILLY-LABOURSE	22/12/1984	Sapeur 1ère classe		1
BOUQUILLON	PAUL	SAILLY-LABOURSE	22/12/1984	Caporal		1
BRASSEUR	JEROME	NOYELLES -LES-VERM	24/11/1979	Sapeur 1ère classe		1
BROGNIART	HERVE	DIVION	07/11/1976	Sergent Chef		1
BRUNELLE	BRUNO	DIVION	16/01/1968	Sergent Chef		1
CAILLIERET	LAURENT	NOYELLES -LES-VERM	17/11/1978	Caporal Chef		1
CANNESON	ERIC	LAPUGNOY	05/02/1969	Sergent Chef		1
CARDON	DAVID	CUINCHY	11/12/1974	Caporal		1
CARON	JORDY	CUINCHY	24/02/1993	Sapeur 1ère classe		1
CARRE	CEDRIC	LAPUGNOY	22/08/1979	Sergent		1
CHARLET	CHRISTOPHE	ISBERGUES	30/07/1975	Adjudant-Chef		1
CHRETIEN	FABRICE	NOYELLES -LES-VERM	04/05/1976	Caporal-chef		1
CROMBECQUE	SEBASTIEN	CUINCHY	06/07/1986	Caporal		1
DACHEVILLE	THIBAUT	LAPUGNOY	05/07/1991	Sergent		1
DARRAS	ANTHONY	HERSIN-COUPIGNY	26/12/1990	Sapeur 1ère classe		1
DEBONNE	FRANCK	HERSIN-COUPIGNY	18/02/1977	Sapeur 1ère classe		1
DEBONNE	RAPHAEL	HERSIN-COUPIGNY	03/12/1981	Caporal		1
DECQUE	SYLVER	DIVION	12/12/1981	Caporal-chef		1
DEGRYSE	HERVE	LAPUGNOY	26/01/1982	Sergent SPP		1
DELHAYE	VINCENT	SAILLY-LABOURSE	07/04/1983	Adjudant pro		1
DESBACQ	DAVID	CUINCHY	11/03/1972	Adjudant Chef pro		1
DEVULDER	THIERRY	CUINCHY	04/04/1981	Sergent		1
DHALLAINE	GABRIEL	SAILLY-LABOURSE	07/09/2001	Sapeur 1ère classe		1
DISTINGUIN	SARAH	HERSIN-COUPIGNY	27/10/2004	Sapeur 1ère classe		1
DOUVRIIN	PASCAL	LAPUGNOY	04/09/1976	Adjudant Chef pro		1
DRUMEZ	JEAN-CHARLES	HERSIN-COUPIGNY	03/06/1978	Adjudant Chef pro		1
DUBOIS	MICHEL	CUINCHY	17/01/1973	Caporal		1
DUBUISSON	FREDERIC	DIVION	04/02/1978	Caporal-chef		1
DUMOULIN	SEBASTIEN	LAPUGNOY	03/02/1988	Caporal Chef		1
FLAMENT	PHILIPPE	CUINCHY	11/12/1964	Sapeur 1ère classe		1
FLOUQUET	FREDERIC	DIVION	03/09/1974	Caporal-chef		1
FRANCOIS	LAURENT	LAPUGNOY	21/01/1977	Caporal-chef		1
GALLET	GEOFFRAY	LAPUGNOY	23/09/1990	Adjudant		1
JEANNIN	ARISTIDE	SAILLY-LABOURSE	01/01/1987	Sapeur 1ère classe		1
JEANNIN	CAMILLE	SAILLY-LABOURSE	23/10/1992	Sapeur 1ère classe		1
KHADAR	MAELLA	DIVION	04/02/1995	Sapeur 1ère classe		1
LAMOUR	MORGAN	CUINCHY	06/10/1998	Sapeur 1ère classe		1
LATOUR	PATRICE	SAILLY-LABOURSE	30/10/1973	Sergent		1
LEMOINE	SAMUEL	DIVION	23/01/1985	Caporal-chef		1
LEROY	NICOLAS	CUINCHY	20/05/2003	Sapeur 1ère classe		1
LEROY	PASCAL	CUINCHY	22/01/1966	Sergent Chef		1
LHERNOUT	NICOLAS	LAPUGNOY	14/03/1989	Sergent		1
LOOTS	KEVIN	DIVION	08/10/1985	Sergent		1
LORIDAN	MICKAEL	SAILLY-LABOURSE	21/01/1987	Sergent Chef		1
MAERTEN	MATHIS	LAPUGNOY	02/08/2004	Sapeur 1ère classe		1
MAGNIEZ	LOU ANN	CUINCHY	17/07/2000	Sapeur 1ère classe		1
MARECHAL	JEROME	SAILLY-LABOURSE	11/05/1973	Adjudant (sans formation)		1
MEKIL	CHRISTOPHE	SAILLY-LABOURSE	22/01/1982	Adjudant pro		1
MENU	JOHAN	NOYELLES -LES-VERM	22/10/1988	Caporal-chef		1
MENU	NICOLAS	NOYELLES -LES-VERM	30/12/1982	Caporal-chef		1
MENU	SAMUEL	NOYELLES -LES-VERM	20/01/2004	Sapeur 1ère classe		1
MEURIN	THOMAS	CUINCHY	30/09/1998	Sapeur 1ère classe		1
MILLECAMPS	ALICIA	DIVION	24/06/1987	Sapeur 1ère classe		1
MILLECAMPS	CHRISTIAN	DIVION	25/05/1980	Adjudant Chef pro		1
MILLECAMPS	FREDERIC	DIVION	13/05/1978	Adjudant Chef		1
MILLEVILLE	MATHEO	SAILLY-LABOURSE	15/02/2004	Sapeur 1ère classe		1

<u>MOREAU</u>	CHRISTOPHE	SAILLY-LABOURSE	19/04/1988	Caporal Chef	1
<u>MOUTON</u>	FANNY	DIVION	06/09/1997	Sapeur 1ère classe	1
<u>MURAWA</u>	DAMIEN	CUINCHY	28/02/1974	Caporal	1
<u>NOULETTE</u>	FABRICE	NOYELLES -LES-VERM	05/02/1977	Sergent Chef	1
<u>NOULETTE</u>	NANCY	NOYELLES -LES-VERM	13/02/1979	Caporal-chef	1
<u>OUVRY</u>	JOEL	NOYELLES -LES-VERM	23/01/1969	Caporal	1
<u>PECQ</u>	MARYLINE	SAILLY-LABOURSE	21/03/1986	Sapeur 1ère classe	1
<u>PECQUEUX</u>	KARINE	DIVION	29/06/1981	Sergent Chef	1
<u>PEDERENCINO</u>	LUCAS	DIVION	07/03/2005	Sapeur 1ère classe	1
<u>PETITJEAN</u>	JEAN-LUC	CUINCHY	08/09/1963	Adjudant Chef	1
<u>PROYART</u>	MAXIME	DIVION	11/11/1989	Caporal-chef	1
<u>QUATRELIVRE</u>	JEREMY	DIVION	22/03/1985	Caporal-chef	1
<u>QUENIART</u>	BENOIT	CUINCHY	07/07/1983	Caporal	1
<u>ROLLEZ</u>	NICOLAS	CUINCHY	31/08/1980	Caporal	1
<u>ROUSSEAUX</u>	PATRICK	CUINCHY	03/03/1977	Adjudant pro	1
<u>RYCKEWAERT</u>	DAVID	NOYELLES -LES-VERM	21/09/1974	Caporal-chef	1
<u>SMAGLIANTE</u>	ENZO	LAPUGNOY	24/01/2002	Sapeur 1ère classe	1
<u>STACHOWIAK</u>	MATHILDE	CUINCHY	25/11/1999	Caporal	1
<u>THOMAS</u>	LUCAS	HERSIN-COUPIGNY	09/02/2005	Sapeur 1ère classe	1
<u>VANDEWALLE-ESSADOUQI</u>	GUILLAUME	CUINCHY	18/05/1995	Caporal	1
<u>VASSEUR</u>	TEDDY	DIVION	19/05/1980	Adjudant Chef	1
<u>VENTO</u>	ANTHONY	HERSIN-COUPIGNY	13/09/1987	Sapeur 1ère classe	1
<u>VERBRUGGE</u>	RODRIGUE	NOYELLES -LES-VERM	09/09/1979	Sergent SPP	1
<u>VERGEZ</u>	CELIA	HERSIN-COUPIGNY	05/07/1999	Sapeur 1ère classe	1
<u>VERGEZ</u>	FABRICE	HERSIN-COUPIGNY	25/09/1972	Lieutenant	1
<u>WAROQUIER</u>	FRANCOIS	SAILLY-LABOURSE	21/03/1982	Adjudant Chef pro	1